

Mentions légales - Conditions générales de vente et d'utilisation:

Prestations de services

« Décoration Express »,

ARTICLE 1 – OBJET/ ACCEPTATION DES CONDITIONS

Les présentes conditions de vente détaillent les droits et obligations entre d'une part, l'auto-entreprise « Décoration Express », dont le siège social se situe à 01150 Blyes en France, ci-après dénommée « Décoration Express » et d'autre part, les personnes faisant appel aux prestations proposées par « Décoration Express », dénommée ci-après « LE CLIENT ».

Tout CLIENT de « Décoration Express » reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente prestations de services avant d'avoir accepté un devis.

Toute acceptation d'un devis ou signature d'un contrat « Décoration Express » vaut acceptation des conditions générales de vente/prestations de services.

ARTICLE 2 – APPLICATION, DURÉE ET MODIFICATION DES C.G.V.

Les C.G.V. entrent en vigueur dès leur création par « Décoration Express » et sont valables pour toute la durée des engagements conclus entre « Décoration Express » et le CLIENT.

« Décoration Express » se réserve le droit de modifier ses conditions générales de vente à tout moment.

ARTICLE 3 – CONTRAT

Toute intervention de « Décoration Express » fait obligatoirement l'objet d'un devis descriptif et personnalisé remis ou envoyé (email, et/ou lettre simple) au CLIENT.

L'engagement du CLIENT par la signature du devis vaut ainsi déclaration expresse du CLIENT à disposer de tout pouvoir et capacité nécessaires à sa conclusion pour lui-même et à l'exécution des obligations lui incombant, dont l'acceptation des présentes conditions.

Ce devis comporte la désignation et le type de prestations correspondant à la demande du CLIENT, ainsi que les modalités et coûts y afférents mentionnés en euros (€). Cette proposition est valable 1 mois à compter de sa date d'envoi ou de présentation au CLIENT.

Dès signature, la commande est considérée ferme et engagera définitivement les deux parties.

Les conditions du contrat ainsi formalisées et personnalisées sont, elles seules, applicables, à l'exclusion de toute disposition figurant par exemple sur le site internet, plaquette, prospectus de « Décoration Express » mentionnées à titre indicatif et d'exemple au public.

En cas de dispositions particulières contractuelles différentes des présentes conditions générales de ventes, les conditions particulières sont appliquées.

A la signature du contrat, « Décoration Express » s'engage à réaliser l'ensemble des prestations qui y sont prévues. Toutefois, de manière exceptionnelle et à l'appréciation de « Décoration Express », des ajustements pourront être apportés à ces prestations, soit à la demande du CLIENT, soit conformément aux motifs exposés à l'article 5. Ces ajustements seront validés par les deux parties.

ARTICLE 4 – PRESTATIONS

Les ventes de prestations de service proposées par « Décoration Express » sont :

Conseils en décoration d'intérieur et valorisation immobilière à domicile :

- Conseils sur l'agencement, le réaménagement, sur le désencombrement, l'harmonisation et l'ambiance générale.
- Conseils sur le choix esthétique des couleurs, du mobilier, des accessoires de décoration, des luminaires, des textiles.
- Coaching décoration d'intérieur, conseils en décoration pour problématique particulière simple ne relevant pas de l'architecture.
- Détermination des secteurs d'actions prioritaires, inventaire du mobilier et des accessoires déco valorisants à réemployer, customiser, détourner, déplacer.
- Étude et délivrance des idées et conseils dans un compte rendu écrit (support physique ou numérique)
- Réalisation de croquis et de planches tendance pour imaginer ses idées et ses conseils.
- Services complémentaires d'accompagnement : aide au désencombrement, à l'harmonisation.
- Listes d'achat non-exhaustives pour imaginer ses idées et ses conseils.
- Service location d'articles de mobilier ou d'accessoires d'occasion ou neufs enrichissant le projet du CLIENT.
- Compte rendu détaillé (*proposition d'agencement, actions prioritaires à envisager, conseils d'ambiances décoratives dans les secteurs définis...*)
- Visite au cours des travaux et/ou de l'aménagement, pour faire un point sur le projet.

Détail des 3 étapes de prestation:

- **Découverte, analyse des besoins**
 - Visite des lieux, analyse
 - Écoute et recueil des besoins et des souhaits de son CLIENT
 - Structuration de l'environnement intérieur et extérieur (volumes , couleurs, matières, lumières)
 - Mise en plan de l'existant, photos de l'existant
 - Définition du cahier des charges, faisabilité technique
- **Dossier de la prestation à la carte**
 - Proposition d'harmonisation et de désencombrement
 - Mise en plan de la proposition
 - Solution photo avant près
 - Projection graphique en 2 dimensions (2D), Simulation 3D, plan d'aménagement
 - Proposition d'agencement intérieur et extérieur
 - Propositions de choix d'accessoires (éclairages, tissus, mobilier)
 - Propositions de planches de tendances
 - Budget à prévoir
 - Si besoin, propositions de contact artisans, organisation des rendez-vous artisans pour devis et délai intervention
 - Mise en place le mobilier, les luminaires et les accessoires
 - Signature du projet (contenu, prestations, planning, montant)
- **Réalisation et suivi de la prestation**
 - Respect du prévisionnel technique, planning et financier
 - S'assurer de la cohérence de la « mise en scène »
 - Coordination entre les artisans
 - Gestion des imprévus
 - Réception de la prestation
 - SAV si nécessaire
 - Débriefing à la suite de la vente

ARTICLE 5 – MODALITES RESPONSABILITE ET LIMITES DES PRESTATIONS

Le CLIENT reste libre de ne pas effectuer ou d'effectuer lui-même et sous sa responsabilité, les préconisations issues des conseils déco de « Décoration Express ».

Pour la réalisation des travaux conseillés dans le projet déco, « Décoration Express » peut mettre en relation LE CLIENT avec des prestataires qualifiés du secteur de la décoration ou du bâtiment. LE CLIENT contractera directement et librement avec chaque prestataire.

« Décoration Express » propose au CLIENT un service de conseils basé sur des informations fournies par le CLIENT et tient compte de leurs envies et de leur budget. « Décoration Express » s'engage auprès du CLIENT afin de leur proposer le meilleur service possible.

Les dossiers matérialisant les conseils et les idées pour les prestations « décoration d'intérieurs » seront remis au CLIENT en main propre ou par courrier en fonction de la demande du CLIENT. Le projet peut être remis au bureau de « Décoration Express » ou à domicile. En cas de présentation du projet à domicile des frais kilométriques ainsi que le temps de présence peuvent être facturés.

Ces dossiers sont des propositions d'idées et n'ont pas pour vocation à être des plans destinés à la réalisation de permis de construire et ne représentent pas des plans techniques ou d'exécution. À ce titre, le CLIENT s'engage à réaliser eux-mêmes leurs travaux, transformations ou aménagements ou à les faire réaliser par des artisans agréés.

La remise des dossiers d'idées n'engagera donc pas « Décoration Express » dans une quelconque responsabilité de cotation ou de mesure pour la réalisation des travaux.

Les prestations de « Décoration Express » ne relèvent pas de l'architecture, aussi aucune modification de structure ne pourra être prise en compte dans le projet sans la validation écrite d'un maître d'œuvre ou artisan qualifié.

« Décoration Express » n'est ni maître d'ouvrage, ni maître d'œuvre dans la réalisation des travaux réalisés par les prestataires, et à ce titre n'engage pas sa responsabilité contractuelle. Toutes les garanties légales ou contractuelles offertes au CLIENT dans le cadre de la réalisation des travaux le sont directement par les prestataires concernés (garantie décennale, etc ...). En cas de litige le CLIENT ne pourra se retourner que vers le prestataire en cause.

LE CLIENT s'engage à fournir à « Décoration Express » tous les documents, renseignements et informations afin de lui permettre de réaliser la ou les prestations convenues.

LE CLIENT s'engage également à tout mettre en œuvre pour faciliter l'intervention de « Décoration Express » notamment en terme de disponibilité de l'immeuble, objet de la ou des prestations.

En tout état de cause, la responsabilité de « Décoration Express » envers le CLIENT ne pourrait être engagée que pour des faits établis qui lui seraient exclusivement imputables

Pour ces prestations de valorisation immobilière, « Décoration Express » ne garantit en aucun cas un quelconque délai de vente de l'immeuble objet de la prestation à l'issue de sa réalisation.

LE CLIENT reconnaît expressément que la responsabilité de « Décoration Express » ne serait en aucun cas être recherchée sur ce point.

La responsabilité de « Décoration Express » ne pourra être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations définies dans les CGPS présentes découle d'un cas de force majeure. A ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code Civil.

ARTICLE 6 – FRAIS DE DEPLACEMENT

Les prestations proposées et leurs tarifs applicables sont valables pour un rayon d'intervention limité par « Décoration Express » à 30 km autour du siège de l'entreprise.

« Décoration Express » appliquera un tarif forfaitaire par km supplémentaire à ce rayon, sauf disposition particulière prévue au contrat. Le prix au km est précisé sur le devis.

ARTICLE 7 – PRIX ET FACTURATION

Les prix tels que figurants sur nos devis et factures sont indiqués en euros et sont payables exclusivement dans cette monnaie quelle que soit la nationalité du CLIENT.

Ils correspondent aux tarifs des différentes prestations décrites et ne sont valables que pour celles-ci à la date indiquée.

Les prix sont nets à payer : « Décoration Express », en tant qu'auto-entreprise soumise au régime fiscal des micro-simplifié, ne facture pas de TVA (article 293B du CGI). Mention est portée sur les devis rédigés par « Décoration Express »

LE CLIENT est et reste entièrement responsable du paiement de l'ensemble des sommes facturées au titre du contrat passé avec « Décoration Express » Le défaut total ou partiel du paiement quinze jours après l'échéance du terme de toute somme due au titre du contrat, pourra entraîner de plein droit et sans mise en demeure préalable.

La suspension de toute prestation en cours, objet du contrat, sans préjudice pour « Décoration Express » d'user de la faculté de résiliation du contrat stipulé à l'article 12. L'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues par LE CLIENT au titre du contrat, quel que soit le mode de règlement prévu, l'application d'une pénalité de retard, calculée sur la totalité des sommes dues, d'un taux égal à 3 fois le taux d'intérêt légal.

ARTICLE 8 – REGLEMENT

Le paiement des prestations de « Décoration Express » s'effectue selon les modalités suivantes (sauf dispositions contraires précisées sur le devis) :

Le paiement des prestations « Décoration Express » s'effectue selon les modalités suivantes :

- 30% à la commande, solde à l'issue de la prestation.

Le paiement des prestations « Location d'objets de décoration » s'effectue selon les modalités suivantes :

- Règlement de 2 mois de location. Puis si poursuite de la prestation, renouvellement de l'abonnement de 2 mois en 2 mois. En cas de cessation de contrat, aucun préavis n'est applicable. « Décoration Express » remboursera le trop-perçu dès la récupération des objets proposés à la location. Tout objet endommagé sera facturé au CLIENT au prix du neuf. Le CLIENT pourra solliciter son assurance responsabilité civile si il le souhaite.

Le règlement des services s'effectue exclusivement en euros, soit en numéraire, soit par chèque, soit par virement bancaire. Les règlements sont établis à l'ordre de « Décoration Express ».

ARTICLE 9 – RÉTRACTATION / MODIFICATION / ANNULATION

- **Rétractation**

Conformément aux dispositions de l'article L121-21 et suivants du code de la consommation, et dans le cas d'une vente à distance à un non professionnel, le CLIENT a la faculté d'annuler le contrat par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 7 jours, jours fériés compris, à compter de la formation du contrat telle que stipulée à l'article 2 des présentes. Si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Avant l'expiration du délai de rétractation prévu à l'article L121-25, l'agence ne peut exiger ou obtenir du CLIENT, directement ou indirectement, à quelque titre ni sous quelque forme que ce soit, une contrepartie quelconque ni aucun engagement, ni effectuer des prestations de services de quelque nature que ce soit.

- **Modification**

Pour toute prestation rendue sur support physique ou numérique, une fois le dossier remis au CLIENT, celui-ci ne pourra pas opposer « Décoration Express » des arguments subjectifs (de goût) pour justifier le recommencement de ces livrables ou le refus du paiement des prestations pour lesquelles il s'est engagé. Toutefois, de manière exceptionnelle et à l'appréciation de « Décoration Express », des ajustements pourront être apportés aux documents après demande du CLIENT. Ces ajustements seront payants, aux tarifs à l'appréciation de « Décoration Express » et indiqués par un avenant au contrat. Ils ne pourront excéder 75% du tarif initial des prestations commandées.

Si le CLIENT souhaite revoir en intégralité son projet, « Décoration Express » établira un nouveau devis au CLIENT concerné.

- **Annulation**

Tous les cas de désistement ou d'annulation dus au fait du CLIENT hors de la période de rétractation et ce, quelques en soient les causes à l'exclusion de causes résultant de forces majeures (à savoir décès, maladies graves ou catastrophes naturelles), dégagent immédiatement « Décoration Express » de toutes obligations envers le CLIENT qui ne pourra prétendre ni au report de l'événement à une autre date, ni au remboursement des sommes déjà versées. Celles-ci sont conservées à titre d'indemnité contractuelle irréductible de résiliation du contrat.

ARTICLE 10 – ASSURANCE

« Décoration Express » a souscrit une assurance multirisque professionnelle. Cette police d'assurance peut être fournie sur simple demande et couvre le CLIENT pour les dommages directs pouvant éventuellement être causés par « Décoration Express » durant leur prestation. Cependant, il est convenu que « Décoration Express » ne saurait être responsable envers le CLIENT pour des dommages indirects.

Il est ici convenu que toute perte financière et/ou commerciale, perte de profit, de commande, de CLIENT ou de jouissance des locaux objets des prestations du devis constitueront des dommages indirects.

ARTICLE 11 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les éléments du site de « Décoration Express » sont et restent propriété intellectuelle et exclusive de « Décoration Express ». Personne n'est autorisé à reproduire, exploiter, rediffuser, ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement, des éléments du site qu'ils soient logiciels, visuels ou sonores. Tout lien simple ou par hypertexte est strictement interdit.

« Décoration Express » est une marque déposée à l'I.N.P.I.

Tous les documents, informations, textes, graphiques, images, photographies ou tout autre contenu représentés sur le site internet de « Décoration Express » sont strictement réservés au titre du droit d'auteur ainsi qu'au titre de la propriété intellectuelle. À ce titre et conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle, seule l'utilisation pour un usage privé est autorisée. Toute reproduction, représentation totale ou partielle du site Internet www.decoracionexpress.fr ou de tout ou partie des éléments s'y trouvant est strictement interdite.

ARTICLE 12 – DROIT A L'IMAGE, PUBLICITE, CONFIDENTIALITE

« Décoration Express » détient la propriété absolue des croquis, visuels et illustrations réalisés dans le cadre de ses prestations. Par la signature des CGVPS, le CLIENT autorise « Décoration Express » à la prise de photos de son intérieur avant et après la réalisation de la prestation.

Par les présentes, le CLIENT reconnaît céder les droits afférents aux données de la prestation et autoriser expressément leur publication sur internet ou sur tout autre type de supports publicitaires au sens de l'article 9 du Code Civil et de la jurisprudence associée, notamment le droit à l'image. Le CLIENT déclare avoir recueilli les autorisations des tiers figurant dans les données de la prestation. « Décoration Express » s'engage à préserver l'identité du CLIENT ainsi que le lieu de son habitation.

Le CLIENT déclare être informé de disposer de la possibilité de refuser toute publication et cession de droits de données de la prestation en portant la mention « lu et approuvé, refus de publication et de cession de droits de données » sur l'exemplaire des présentes.

« Décoration Express » s'engage à ne pas vendre, partager, ni divulguer les données personnelles nominatives du CLIENT à des tiers en dehors de son propre usage et à l'exception des prestataires participant au projet sélectionnés d'un commun accord entre « Décoration Express » et le CLIENT.

ARTICLE 13- PROTECTION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES (C.N.I.L).

Parmi les informations que « Décoration Express » est amenée à demander au CLIENT, certaines sont obligatoires car indispensables à la réalisation des prestations dans les meilleures conditions. D'autres sont facultatives et collectées dans le but de mieux vous satisfaire en répondant de manière plus personnalisée à vos attentes. Ces données sont collectées par « Décoration Express » et enregistrées sous format électronique et certaines sont susceptibles d'être transmises à nos prestataires dans le but du traitement de votre commande. Conformément à l'article 34 de la loi 78.17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Liberté, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de vos données personnelles. Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un courrier à « Décoration Express ».

ARTICLE 14 - MENTIONS LEGALES ET CONDITIONS GENERALES

UTILISATION

- **Généralités**

L'accès au site www.decorationexpress.fr se fait sans aucune restriction, il est destiné à tous les publics. Ce site a pour objectif de proposer une présentation institutionnelle des activités de « Décoration Express ».

- **Crédits**

Conception et création : « Décoration Express ».

- **Editeur du site et directeur de publication**

« Décoration Express ». Tél : 06. 07.14.42.32

- **Hébergement du site**

- **Informatique et liberté – Protection des données personnelles**

Les informations personnelles concernant les internautes et collectées dans le cadre du site sont destinées aux services de « Décoration Express » chargée de répondre à leurs demandes.

- **Confidentialité des informations**

« Décoration Express » s'engage à respecter le caractère confidentiel des informations personnelles fournies par les visiteurs du site. Le présent avertissement a pour objet d'indiquer le type d'informations susceptibles d'être recueillies lors de la visite du site, ainsi que l'utilisation dont elles pourront faire l'objet ultérieurement.

- **Informations automatiquement recueillies et stockées**

Le site bénéficie de mises à jour régulières au profit des utilisateurs. Pendant la consultation du site, certaines données de l'utilisateur sont recueillies automatiquement si l'utilisateur accepte les cookies :

- L'adresse IP de l'utilisateur, permettant d'accéder à Internet est affectée à l'ordinateur de l'utilisateur par son fournisseur d'accès à Internet.
- L'adresse du site Internet à partir de laquelle l'utilisateur est directement relié au site.
- La date et l'heure de la visite de l'utilisateur sur le site, ainsi que les pages consultées.
- Le système d'exploitation de l'ordinateur de l'utilisateur, ainsi que son logiciel de navigation.
- Les « cookies » permettent de déterminer la manière dont les visiteurs accèdent aux pages web, à quel moment et en quel nombre. Cette technologie ne recueille aucune donnée personnelle. Ces informations sont obtenues sous une forme globale. Cette technologie et ces informations ont pour but d'aider à améliorer les sites Web.

Le site ne fait pas usage de « cookies » persistants résidents sur le disque dur de l'utilisateur. Les cookies seront effacés tous les 13 mois conformément à la réglementation RGPD.

Les utilisateurs disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant conformément aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978.

- **Pour toute demande**

Adressez-vous à « decoration01express@gmail.com »

« Décoration Express » s'engage à ce qu'aucune des informations privées prélevées ne soit revendue ou communiquée à des tiers.

- **Propriété intellectuelle**

L'ensemble de ce site relève de la législation française et internationale sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle.

La structure générale, ainsi que les textes, logos, représentations photographiques, documents téléchargeables et tous les éléments composant ce site web, sont la propriété de « Décoration Express » ou de leurs auteurs.

Toute reproduction, totale ou partielle, de ce site sans autorisation express et préalable de la société « Décoration Express » est interdite.

Toute représentation ou reproduction de ce site ou de son contenu, par quel que procédé que ce soit, constituerait un acte de contrefaçon sanctionné par les articles L.335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

- **Liens hypertextes**

Les liens vers des sites de tiers ne vous sont fournis que pour votre commodité. Nous n'exprimons aucun avis sur le contenu des pages publiées par des tiers et faisons à titre express exclusion de toute responsabilité quant à toute information de tiers et à l'utilisation de celles-ci.

Les liens à destination du présent site autres que ceux autorisés par le présent système ne sont autorisés que sous réserve de notre consentement écrit et préalable.

Tout cadrage (« framing ») du présent site par des sites ou éléments de site est formellement interdit.

- **Limitation de responsabilité**

« Décoration Express » ne pourra en aucun cas voir sa responsabilité engagée, envers vous ni envers quiconque pour toute décision ou mesure qui aurait été prise sur la base des informations fournies sur ce site ou pour tout dommage indirect, spécial ou similaire.

Toute référence à un produit ou service de « Décoration Express », qui serait donnée sur le présent site, n'implique pas que celui-ci est ou sera disponible dans votre pays où il peut être soumis à des réglementations et conditions d'utilisation différentes. Cette référence n'implique aucune intention de notre part de vendre ce produit ou service dans votre pays. Il vous appartient dès lors de ne vous fonder que sur les informations relatives aux produits qui auront été créées spécialement pour votre pays.

Les informations reprises sur ce site sont fournies « en l'état », sans garantie d'aucune sorte, qu'elle soit expresse ou implicite, quant à l'exactitude ou au caractère complet, à la ponctualité ou au caractère exhaustif de celle-ci, en ce compris, à titre non limitatif, toutes garanties implicites quant à l'usage. Par ailleurs, nous nous réservons le droit d'interrompre ou d'arrêter tout ou partie des fonctionnalités de ce site ou de modifier son contenu en tout temps sans préavis, sans toutefois n'accepter aucune obligation de le mettre à jour.

Nous ne pourrions voir en aucun cas notre responsabilité engagée au titre de tous dommages et intérêts directs, spéciaux, indirects ou punitifs qui seraient dus à l'accès, à l'utilisation ou à l'absence d'utilisation que vous ferez du présent site ou de tout site auquel il est relié, ou à toutes erreurs ou omissions qui affecteraient son contenu ou encore à la présence de virus sur le présent site.